

4 - Faune, flore et écosystèmes remarquables

Protection et gestion des milieux

(cette première carte s'appuie notamment sur les inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique et des Zones d'Intérêt Communautaire Ornithologique)

PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX
(voir également la carte "contexte institutionnel")

- | | | |
|---|---|---|
| ● | ○ | protection de la nature (loi 1976) : réserves naturelles (R.N.), réserves naturelles volontaires (R.N.V.), arrêtés de biotope (A.B.) |
| ◆ | ◇ | protection de la nature (loi 1961) : parcs nationaux |
| ■ | □ | code rural : réserves nationales de chasse (RNC) ou de pêche (RNP), rivières réservées (R) et classées (C) |
| ▲ | △ | loi de 1930 sur les "paysages" : sites classés (S.C.) et inscrits (S.I.) |
| ▼ | ▽ | protection contractuelle : article 19, mesures agri-environnementales (opérations locales, mesures faune-flore), réserves biologiques domaniales et communales, programme LIFE, opérations Grand Site |
| + | + | autres protections : acquisitions du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL), parcs naturels régionaux (P.N.R.), loi littoral (secteurs à protéger) |

ATLAS DU BASSIN RMC

TERRITOIRE
ÉTANG DE BERRE ET
SON BASSIN VERSANT

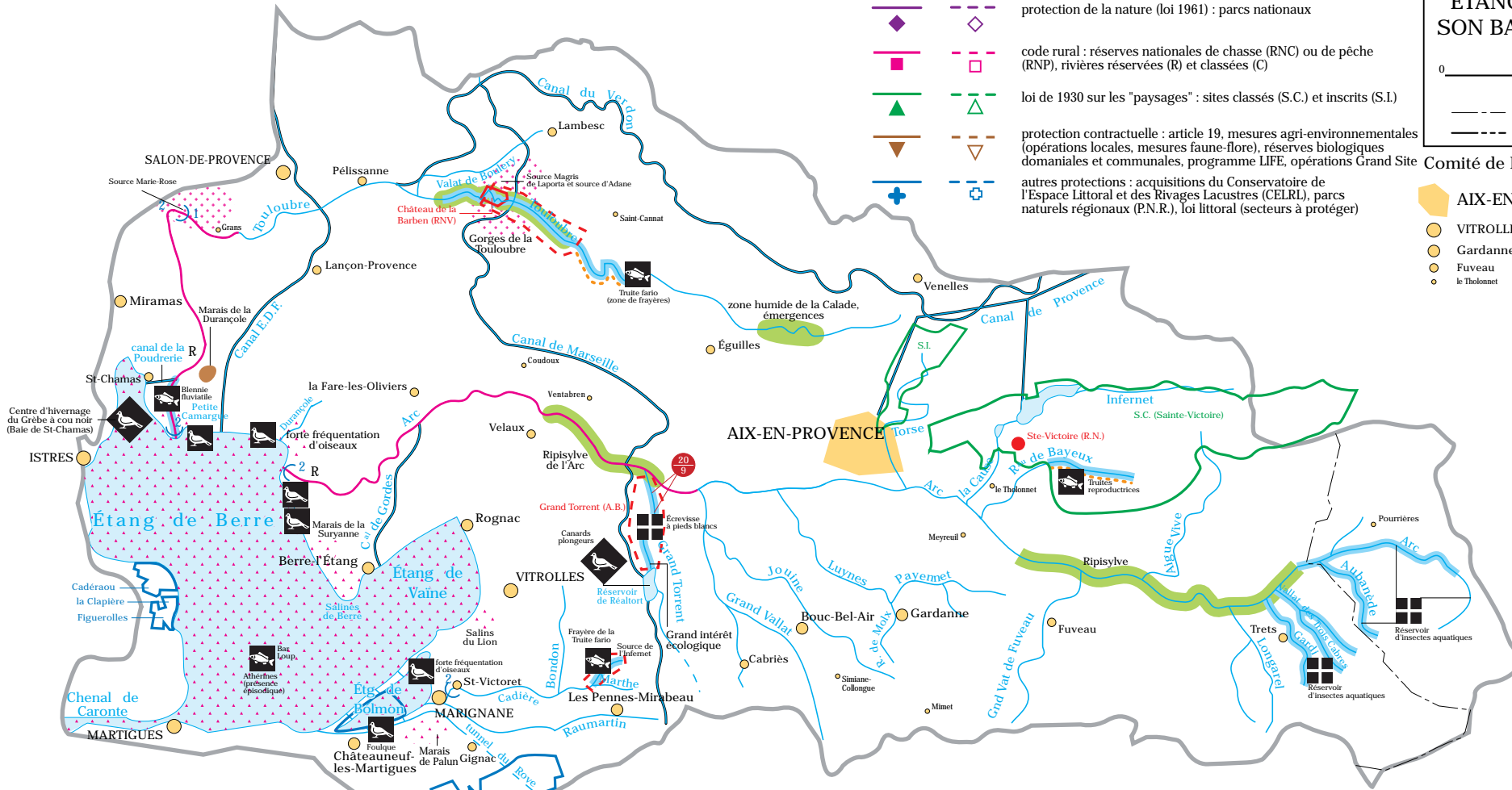
0 10 km

1 : 200 000

--- limite départementale
- - - frontière

Comité de Bassin RMC, Oct. 1995

- AIX-EN-PROVENCE plus de 100 000 hab.
- VITROLLES de 25 000 à 50 000 habitants
- Gardanne de 10 000 à 25 000 habitants
- Fuveau de 5 000 à 10 000 habitants
- le Tholonet de 2 000 à 5 000 habitants



ZONES HUMIDES REMARQUABLES

- eaux courantes
- lacs, retenues et plans d'eau
- tourbières, marais et étangs
- rivières et plaines alluviales
- milieux humides karstiques ou cristallins remarquables
- marais côtiers et étangs saumâtres
- connexion hydrologique majeure

ESPÈCES REMARQUABLES

- mammifères
- oiseaux
- poissons
- reptiles, amphibiens, écrevisses, insectes, mollusques, ...
- végétaux
- espèce remarquable
- espèce remarquable d'intérêt national
- Truite macrostigma espèce endémique

CATÉGORIE PISCICOLE

— (rivière de deuxième catégorie)

— frayère

INDICE BIOLOGIQUE GLOBAL ET GROUPE FAUNISTIQUE

19/8 si IBG > 16